



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2019-03

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 9
pouvoirs : 5**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 25 février à 15h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez

*Date de la convocation de la réunion : 18 février 2019
Date d'envoi des rapports : 18 février 2019*

PRESENTS :

Mesdames Annie BEL, Magali BESSAOU, Brigitte MAZARS, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Monsieur Claude ASSIER, Mesdames Karine ORCEL, Janine DELMON, Monsieur Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Brigitte MAZARS
Madame Simone ANGLADE à Madame Gisèle RIGAL
Madame Michèle BUSSINGER à Madame Magali BESSAOU
Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE
Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Yves MAZARS*

Présidente de séance : Madame Magali BESSAOU
Secrétaire de séance : Madame Janine DELMON

**Débat d'orientations
budgétaires**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,
Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 24 janvier 2019, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 18 février 2019, à 14h30,
Considérant les rapports adressés le 08 février 2019,
Considérant l'absence de quorum lors de l'ouverture de la séance, et l'impossibilité, dans ces conditions, de tenir cette dernière,
Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 18 février 2019, sur le même ordre du jour, et l'envoi des rapports correspondants le même jour, aux fins de réunion le 25 février 2019, à 15h00,

Déposé en Préfecture le

28 FEV 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires, dont le rapport est annexé à la présente délibération, qui s'est tenu le 25 février, sur la proposition de Madame la Présidente du Comité syndical.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :

Pour : 14
Abstention : 05
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Si la question de l'opportunité de disposer d'un tel outil sur nos territoires ne se pose plus, l'année 2019 permet d'ouvrir le chantier des réflexions autour du Conservatoire que nous voulons pour demain. Les efforts collectivement entrepris depuis plusieurs années permettent d'envisager sereinement ces travaux.

Je mets au débat ces orientations.

La Présidente



Magali BESSAOU

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Débat d'Orientation Budgétaire**

Date de décision: **25/02/2019**

Date de réception de l'accusé **28/02/2019**

de réception :

Numéro de l'acte : **20190225_03**

Identifiant unique de l'acte : **012-251200986-20190225-20190225_03-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .1**

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la **28/11/2018**

classification :

Nom du fichier : **Delib_19.03_DOB.pdf (99_DE-012-251200986-20190225-20190225_03-DE-1-1_1.pdf)**

Annexe : **Rapport_DOB.pdf (70_DE-012-251200986-20190225-20190225_03-DE-1-1_2.pdf)**

Rapport d'orientations budétaires



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Contexte

Après une période de redressement budgétaire (2012-2015), le syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron (CRDA) a connu une phase de stabilisation et de consolidation (2016-2018).

2018 a été une année de consolidation de sa situation, tant au regard de sa composition que de sa structuration interne.

Les compétences des collectivités nouvelles, issues de la fusion des intercommunalités adhérentes au syndicat mixte, sont désormais consolidées, et l'on peut se féliciter du consensus départemental autour de l'opportunité de pérenniser au niveau communautaire des compétences nécessaires à l'adhésion au CRDA.

De même, les réflexions entreprises en 2016 dans le cadre d'une démarche projet pour s'adapter aux enjeux de la réforme territoriale et proposer des orientations stratégiques ont abouti avec l'adoption par le comité syndical d'un nouveau projet de territoire pour le Conservatoire, le 2 juillet 2018.

Le CRDA a désormais vocation à exprimer ses compétences dans un cadre organisationnel renouvelé, autour de quatre pôles territoriaux d'enseignement couvrant l'ensemble du département, et développer une offre de service enrichie, diversifiée et différenciée, qui répond aux besoins des territoires et de leur population :

- Sur l'enseignement spécialisé de la musique et du théâtre, cœur de métier de l'établissement, dans le cadre d'une offre désormais rationalisée au sein de chaque pôle.
Dans la continuité de la rentrée 2017, le Conservatoire s'est efforcé de passer d'une politique de la demande, à une politique de l'offre. En fixant un cadre, une offre, dans laquelle s'inscrivent désormais ses usagers ;
- Autour du soutien à la pratique amateur, en créant de véritables dynamiques partenariales avec le tissu associatif local et l'offre musicale locale ;
- En tant que pôle ressources, en continuant à développer et à structurer ses interventions « hors ses murs » auprès d'un public élargi et diversifié.
L'adaptation de l'offre de service et l'élargissement des publics du Conservatoire implique en effet la diversification de ses modes d'intervention : interventions en milieu scolaire et périscolaire, interventions auprès de structures médico-sociales, centres sociaux, structures d'accueil de la petite enfance, ...

Aujourd'hui, dans la mesure où la situation du syndicat mixte du CRDA est, sinon sécurisée au moins assainie, il est proposé d'initier une phase de réflexion, tant sur les missions du Conservatoire que les modalités de leur exercice et de leur financement, sur la période 2019-2021.

Un pacte des solidarités – 2019-2021

Il est proposé de travailler sur la période 2019-2021, sur la base d'un « pacte des solidarités », dont les principes sont les suivants :

Un principe de solidarité(s) réaffirmé / Réaffirmation du principe de solidarité(s)

Le principe de solidarités, tant territoriales que financières et humaines constitue le fondement du syndicat mixte du Conservatoire de l'Aveyron et sa territorialisation. Sans préjudice de la diversité des attentes des territoires vis-à-vis du Conservatoire, il est le fil conducteur des réflexions qui seront menées.

Ouvrir une période de réflexion de 3 ans maximum (2019-2021) sur le champ des compétences du syndicat mixte du CRDA et les modalités de leur financement

Adopté à l'unanimité par les membres du comité syndical le 2 juillet 2018, le projet de territoire du Conservatoire sera le socle des réflexions qui seront menées.

Les champs matériels (compétences / missions) et territoriaux de l'intervention du CRDA seront questionnés à cette occasion, tant dans leur dimension actuelle qu'à développer.

Dans les mêmes conditions, le périmètre de ses actions sera étudié, ainsi que les modalités différenciées de leur expression, dans le souci d'être présent sur 100% du territoire aveyronnais, tout en répondant au plus près aux attentes diverses de ses membres.

Ces travaux devront également être l'occasion de formaliser un cadre juridique d'expression des compétences du Conservatoire, qui pourra être différencié selon les compétences et missions qui lui sont dévolues.

Enfin, les modalités financières de soutien de l'activité du Conservatoire seront reposées, dans l'objectif d'arrêter un mode renouvelé de financement des actions du Conservatoire, qui devra, en toute hypothèse, s'exprimer dans le cadre d'un principe conforté de solidarités.

Aussi, pendant cette période de réflexions (2019-2021), et afin ne pas en préempter le résultat, les demandes émanant de collectivités non adhérentes au syndicat mixte du CRDA seront traitées dans le cadre de conventions bilatérales, ainsi que le permet le projet de territoire. Dans ces conditions, il est proposé qu'aucune demande d'adhésion ne prospère pendant la période 2019-2021. Le cas échéant, celles-ci devront être examinées et instruites à la lumière des critères qui découleront des travaux engagés.

Orientations budgétaires 2019-2021

Pendant cette période, tenant compte du contexte économique et budgétaire contraint dans lequel évoluent les collectivités aveyronnaises, il est proposé de diminuer forfaitairement les contributions statutaires des membres du syndicat mixte du CRDA, sur la base du montant des contributions 2018, de 2,5% par an, pendant 3 exercices maximum (jusqu'en 2021).

Le cas échéant, l'équilibre du budget pour les exercices 2019 à 2021 pourra être obtenu par la consommation de l'excédent de fonctionnement, étant précisé que le déficit structurel de l'établissement est endigué en 2018 avec un résultat positif pour la première fois depuis 2015.

Pour le BP 2019 en particulier, au regard des mesures d'économie qui se poursuivent ainsi que de la réorganisation du travail des enseignants, le besoin en financement de l'établissement est évalué à 3 330 M €.

Comme les années précédentes, en 2019, les charges de fonctionnement sont financées essentiellement par des fonds publics, qui représentent près de 80 % des recettes de fonctionnement : contributions statutaires des membres, recettes conventionnées dans le cadre de prestations. Les contributions des familles représentent environ 16,5 % des recettes de fonctionnement.

La stabilisation et la pérennité de l'établissement rendent nécessaire la poursuite des efforts déjà largement consentis sur la réduction des dépenses de fonctionnement.

Sur l'emploi en particulier, il est rappelé que les mesures de reclassement des agents de catégories B et A, gelées en 2018, produiront à nouveau leurs effets à compter du 1^{er} janvier 2019 (dégel), entraînant mécaniquement une hausse des dépenses de personnel. Ces dernières continueront toutefois d'être maîtrisées par une meilleure organisation et répartition des heures d'enseignement sur le territoire, et du fait de départs à la retraite.

A cet égard, il est toutefois précisé que les efforts de maîtrise de la masse salariale, qui représente près de 87% de notre budget de fonctionnement (en baisse), devront nécessairement veiller à préserver un niveau satisfaisant du service rendu, tant sur un plan qualitatif que quantitatif, afin de satisfaire les ambitions que souhaite se donner l'établissement.

De même, le classement CRD implique le maintien d'un certain niveau de qualifications et de catégories d'emploi des équipes enseignantes, auquel il convient de veiller.

En effet, mécaniquement, la réduction du nombre d'enseignants entraîne de fait la diminution de l'offre de service disponible (heures d'activité). Or, aujourd'hui, le plancher d'emploi est atteint au regard des effectifs d'élèves, qui reste stable par rapport aux années précédentes (1351 élèves pour cette année scolaire), et des heures d'activité.

Aussi, l'attention est appelée sur une contraction trop importante de l'emploi, qui se traduirait certes par une baisse des dépenses au chapitre 12, mais également par une perte de recettes des familles, évaluées à 545 000 euros pour 2019.

Le montant de l'excédent de fonctionnement, associé à une politique volontariste de rationalisation des dépenses de fonctionnement, autorise de telles orientations, qui doivent être de nature à rassurer les collectivités membres sur la bonne gestion et la pérennité financière du syndicat mixte du CRDA. Pendant la période 2019-2021, la sécurité financière de l'établissement restera assurée, dans la mesure où le résultat projeté devra permettre de couvrir le besoin en fonds de roulement qui reste évalué à 500 000 euros.

Enfin, afin d'assurer la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement, l'appel des contributions statutaires des membres, arrêtées selon les règles ci-dessus mentionnées, sera désormais anticipé à raison de 50% en février (mars pour l'exercice 2019) et 50% en août chaque année. Concernant le Département de l'Aveyron, la contribution statutaire continuera d'être versée par douzième chaque mois.

Indicateurs

	2017	2018	2019	2020 (prév)
Effectifs: agents / ETP	81	81	77	78
dont titulaires / ETP	54	55	55	56
dont contractuels / ETP	20	20	19	19
dont MAD payant / ETP	4	4	1	1
dont MAD non payant / ETP	3	2	2	2
Masse salariale (chap 12) en €	3 055 353	2 944 973	2 918 300	2 929 600
évolution / année précédente	+ 2,30%	-3.61%	-0.90%	+ 0.38%
dont titulaires	1 632 328	1 584 984	1 609 000	1 629 000
dont contractuels	311 892	330 075	328 300	325 600
dont MAD	168 759	132 984	57 500	40 000
dont cotisations et autres éléments	942 374	896 930	923 500	935 000
Heures supplémentaires				
volume horaire	928h50	431h00	100h (1)	100h (1)
coût annuel (en €)	26 821.20	14 239.69	3 304,00	3 304,00

(1) volume horaire estimé